



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 4 juillet 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude et Mme la conseillère Linda Marleau formant quorum sous la présidence du maire. Mr le conseiller Martin Sauvé et Mme la conseillère Marie Meunier sont absents. Mr Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 6 JUIN 2016

8246-07-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8247-07-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mr Pelletier : Demande qui doit s'occuper de couper le gazon qui pousse entre la chaussée et la bordure de ciment.

Monsieur le maire lui répond que nous allons vérifier la réglementation en vigueur, la question se posant principalement pour les portions adjacentes à des terrains municipaux ou gouvernementaux.

Mr Champagne : Demande si les terrains à l'arrière du nouveau développement de la rue Pesant sont dézonés afin de permettre la construction résidentielle.

Monsieur le maire mentionne que non, tout est zoné agricole. Il donne également les informations générales du projet résidentiel pour la seconde phase de développement de la rue Pesant.

Mr Pelletier : Demande si la municipalité pourrait donner un allègement fiscal à une entreprise dans le but de l'inciter à venir s'installer dans l'ancien local de la quincaillerie Bellefleur.

Monsieur le maire mentionne que la municipalité ne peut pas donner de congé de taxes afin d'attirer de nouvelles entreprises ni de nouveaux résidents.

Mme Page : Mentionne que deux personnes du Bistro Cœur de Village seraient intéressées à donner du temps bénévolement afin que la bibliothèque et la salle d'exposition du centre communautaire soient ouvertes les jeudis soir.



Monsieur le maire mentionne que nous allons regarder avec les bénévoles de la Bibliothèque afin de voir la possibilité d'ouvrir le jeudi soir.

Mr Pelletier : Demande si nous pouvons faire en sorte de développer le dernier bout de la rue Desgens afin que la rue Alexandre-Delorme débouche sur la rue Boyer.

Monsieur le maire mentionne que pour le moment, le propriétaire du terrain ne nous a pas mentionné qu'il allait développer prochainement et qu'il n'y a rien dans la convention de promoteur du développement de la rue Desgens qui nous permet d'obliger le développement de la dernière section.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 393-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 254-98 SUR LES NUISANCES

8248-07-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un projet de règlement (393-2016) abrogeant le règlement 254-98 sur les nuisances sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 394-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT 290-2005 RELATIF AUX CHIENS

8249-07-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un projet de règlement (394-2016) amendement le règlement 290-2005 relatif aux chiens et autres animaux sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS / 2013-2014-2015

8250-07-2016 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Isidore a déposé pour approbation son calendrier de conservation qui a été approuvé ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de ce calendrier de conservation il y a lieu de procéder à la destruction des dossiers ;

CONSIDÉRANT la résolution 4384-12-97 autorisant la destruction des dossiers 1997 et antérieurs ;

CONSIDÉRANT la résolution 6088-02-2007 autorisant la destruction des dossiers pour les années 1998 à 2004 ;

CONSIDÉRANT la résolution 6824-07-2010 autorisant la destruction des dossiers pour les années 2005 à 2008 ;

CONSIDÉRANT la résolution 7119-11-2011 autorisant la destruction des dossiers 2009 à 2011 ;

CONSIDÉRANT la résolution 7427-05-2013 autorisant la destruction des dossiers 2012 ;



Il est résolu unanimement d'autoriser la destruction des dossiers selon les modalités du calendrier de conservation pour les années 2013-2014-2015.

NOMINATION ET DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'OFFICIER À MAXIME BÉLANGER / INSPECTEUR MUNICIPAL

8251-07-2016 CONSIDÉRANT l'embauche récente de Maxime Bélanger à titre d'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT que les fonctions d'inspecteur nécessitent que ce dernier soit autorisé à émettre des avis d'infraction et des amendes au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur peut être appelé à représenter la municipalité en cas de litige ;

Il est résolu unanimement de nommer Monsieur Maxime Bélanger à titre d'officier de la municipalité de Saint-Isidore.

GRILLE SALARIALE / EMPLOYÉS MUNICIPAUX

8252-07-2016 CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de grille salariale précisant le traitement réservé à chaque catégorie d'employé en fonction de leur ancienneté ;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de se doter d'une telle grille salariale ;

Il est résolu unanimement d'adopter la grille salariale pour les employés municipaux telle que déposée au conseil.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

A) PIIA / 51, RUE PESANT / URB-2016-08

8253-07-2016 Considérant le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage rattaché sur le lot 5 199 814 de la rue Pesant ;

Considérant le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-08 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 23 juin 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'entériner le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 695 447, numéro civique 51, rue Pesant, à Saint-Isidore,

B) DÉROGATION MINEURE / 170, BOYER / URB-2016-09

8254-07-2016 Considérant la demande de dérogation mineure pour permettre un agrandissement de bâtiment en cour arrière sur le lot 2 868 182, lequel correspond à l'adresse du 170, rue Boyer à Saint-Isidore ;



Considérant le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-09 ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 23 juin 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure permettant le projet d'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière sur le lot 2 868 182, numéro civique 170, rue Boyer, à Saint-Isidore, à une distance de 2,115 m de la ligne de terrain arrière alors que la marge arrière minimale prescrite au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 7 m, pour un empiètement dans cette marge de 4,885 m

C) DÉROGATION MINEURE / 565, RANG SAINT-SIMON / URB-2016-10

8255-07-2016

Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 0,5 m de la ligne de terrain latérale alors que la marge arrière minimale prescrite au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 1,5 m, pour un empiètement dans cette marge de 1 m ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 23 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT le dossier URB-2016-10 préparé par l'urbaniste ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le projet d'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière sur le lot 2 867 205, sur le rang Saint-Simon, à Saint-Isidore, à une distance de 0,5 m de la ligne de terrain latérale alors que la marge latérale minimale prescrite au Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 1,5 m, pour un empiètement dans cette marge de 1 m.

RETRAIT MANDAT SUPERVISION / TÉTRA TECH QI INC. / URBANISATION SAINT-RÉGIS

8256-07-2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offre de services professionnels pour les infrastructures urbaines du rang Saint-Régis préparé par EnviroServices inc. ;

CONSIDÉRANT l'appel de soumission 970247 produit sur le site de SÉAO le 7 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8200-05-2016 octroyant le contrat pour l'urbanisation du rang Saint-Régis à la firme Tétra-Tech QI inc. ;

CONSIDÉRANT la nouvelle directive du MTQ interdisant de confier le mandat de surveillance des travaux de construction au prestataire de services qui a effectué la préparation des plans et devis ;



Il est résolu unanimement de retirer le mandat de surveillance de l'entente convenue avec Tétra Tech QI inc., numéro de référence 31827TT et de conserver la création des plans et devis.

AUSCULTATION DES CHAUSSÉES / ATTRIBUTION DE CONTRAT

8257-07-2016 CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière du programme de la TECQ, la municipalité doit déposer au Ministère une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme ;

CONSIDÉRANT la résolution 8017-09-2015 relative à la mise à jour de plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'auscultation des chaussées de la municipalité nécessaire dans le cadre de la programmation de la TECQ ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :

SNC-Lavalin GEM Québec inc. : 6 436,76 \$

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme au devis émis pour soumission et que le montant demandé est comparable aux estimations faites par la municipalité ;

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de SNC-Lavalin GEM Québec inc.

RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURES / ACTIVIS

8258-07-2016 Considérant le site WEB de la Municipalité de Saint-Isidore ;

Il est résolu unanimement de se procurer une banque de 15 heures afin d'assurer la mise à jour du site WEB de la Municipalité, à savoir :

15 h x 100 \$ / heure = 1 500 \$ + les taxes

SUBVENTION / JOURNÉES DE LA CULTURE 2016 / COMITÉ CULTUREL

8259-07-2016 CONSIDÉRANT la tenue de la « Journée de la culture » le samedi 1^{er} octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT la demande produite par le *Bistro Cœur de village* et la présentation des activités prévues lors de la journée ;

Il est résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 800 \$ à l'organisme *Bistro cœur de village* afin d'aider à la programmation des activités prévues lors de cette journée.



ATTENDU QUE la municipalité prendra part à la rencontre post-mortem de l'édition 2016 afin de valider les impacts des activités et sa contribution 2017.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia

COMPTES À PAYER

8260-07-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de juin 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 131 777,67 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8261-07-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de juin 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 64 557,29 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier